

Québec, le 13 mars 2009

Monsieur Mathieu Bolullo
Direction principale – Projets de transports
et de construction
855, rue Sainte-Catherine Est, 16^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

**Objet : Projet de construction du poste Anne-Hébert à 315-25 kV et de la ligne
d'alimentation à 315 kV à Saint-Augustin-de-Desmaures
Questions du 13 mars 2009**

Monsieur,

À la suite de l'audience publique tenue sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. Lors de la séance tenue le 27 janvier (DT2), à la question du commissaire Diallo formulé comme suit : « Monsieur Bolullo, je vais revenir sur les pylônes! Pourquoi préférez-vous le pylône à encombrement réduit à treillis métallique au pylône tubulaire? Est-ce que c'est plus avantageux économiquement et techniquement? » (Lignes 2413 à 2414), M. Bollulo a répondu : « Le pylône à encombrement réduit à treillis, effectivement, coûte moins cher. Ça c'est une première chose. » (Lignes 2419 et 2420). Or, à la question 13 du document déposé DQ2.1, Hydro-Québec indique : « L'utilisation de pylônes tubulaires en remplacement des pylônes à encombrement réduit ne présente pas une différence de coût appréciable. » (p. 15). Auriez-vous l'amabilité de préparer pour la commission un tableau montrant le nombre, le coût unitaire pour les différents types de pylônes (alignement, angle et autres) qui seraient utilisés pour supporter la ligne Anne-Hébert, ainsi que le nombre et le coût unitaire des pylônes à treillis métallique à encombrement réduit qu'Hydro-Québec comptaient utiliser en milieu agricole?
2. En référence à votre réponse à la question 12 du document déposé DQ2.1, pourriez-vous préciser à la commission si les exemples de lignes de transport existantes du réseau d'Hydro-Québec équipées de pylônes tubulaires qui sont colligés au tableau de la réponse constituent une liste complète, ou partielle, des lignes existantes équipées de pylônes tubulaires?

..2

Dans son mémoire du 24 février dernier (DM1), la CMQ souligne l'importance de la réalisation de l'assise permanente pour le bouclage des pistes régionales qu'elle voudrait bien faire aménager ou financer par HQ. Cette demande selon la CMQ, est unanimement soutenue par un collègue d'élus représentant plus de 700,000 personnes. Il verrait dans sa réalisation, un bon moyen de bonifier le projet à des fins d'acceptabilité sociale et en projetant l'image de bon citoyen corporatif du promoteur.

3. La position de HQ vis à vis de ce projet fortement appuyé par la communauté a-t'elle évoluée suite à l'intervention de la CMQ le 24 février dernier ?
4. La société d'État est-elle prête à faire des concessions pour l'aménagement et/ou le financement de l'assise permanente en dehors du PMVI?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 20 mars prochain, compte tenu des travaux de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission